

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT**

Nombre de membres :

En exercice : 11 Présents : 9 Date de convocation : 20/08/2014

SEANCE DU 28 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARRO Patrice, Maire.

Présents : M. ARRO Patrice, M. BOBE Jean, M. BONNAIL Bernard, M. HERMET René Pierre, M. MARGAIL Raymond, M. MONET Ludovic, M. TORRES Eric, M. RUIS Gilles, Mme COFFIN Marie-Line.

Procuration : M. MONET Eric à M. ARRO Patrice

Procuration : M. GEA Jérôme à M. MARGAIL Raymond

Secrétaire de Séance : Mme COFFIN Marie-Line

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2014 est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

DIA parcelles B 341 : droit de préemption urbain

Approbation rapport eau et assainissement présentés par SAUR pour l'exercice 2013

Dissolution de Canigou Val Cady : projet de convention, conditions financières et patrimoniales

Convention financière avec Vernet les Bains (remboursement d'annuités d'emprunt)

Convention avec l'école de musique du Conflent

Fusion entre la communauté de communes Vinça Canigou et la communauté de communes du Conflent – projet de périmètre

Convention de partenariat avec le Conseil Général 66 « pass patrimoine 66 »

Convention financière avec la communauté de communes du Conflent relative au reversement du fonds d'amorçage : réforme aménagement rythmes scolaires

Adhésion de la communauté de communes du Conflent au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Avenant à la mise à disposition d'un défibrillateur par le Conseil Général

Location logement 5 rue de la mairie

Motion sur la réforme territoriale

Questions diverses

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE :

Fixation du coût horaire moyen pour travaux en régie communale ou mise à disposition des agents

Délibération n° 49 : DIA parcelles B 341 : application du DPU

Est soumise au droit de préemption urbain la parcelle B 341 d'une contenance de 2a sise lieudit « las mailloles ».

Le Conseil renonce à l'exercice du droit de préemption urbain.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

Délibération n°50 : Approbation des comptes rendus techniques et financiers des contrats de délégation de service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement présentés par SAUR pour l'exercice 2013

Les rapports annuels comportant les éléments techniques d'exploitation avec le prix de revient de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2013, établis par SAUR sont soumis à l'approbation du Conseil.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

Délibération n° 51 : Convention fixant les conditions financières et patrimoniales de la dissolution de la Communauté de Communes Canigou Val Cady

Le conseil municipal doit se prononcer sur les principes de liquidation de Canigou Val Cady, précisés dans une convention, tels qu'ils résultent d'une consultation entre les communes membres, et qui sont les suivants :

- Répartition de l'actif
- Répartition des emprunts en cours au 31/12/2013
- Dispositions comptables et financières
- Contrat, conventions et marchés en cours au 31/12/2013.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tous les actes y afférents.

Délibération n° 52 : Convention financière avec la commune de Vernet les Bains

Le Conseil Municipal accepte la convention pour le remboursement d'un emprunt contracté par Canigou VAL Cady en 2006 pour achat de matériel et outillage technique, selon les modalités de répartition établies dans la convention fixant les conditions financières et patrimoniales, en modifiant cependant l'article 3 qui précise les modalités de remboursement chaque année jusqu'à extinction de la dette.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

Délibération n° 53 : Convention de partenariat année 2014/2015 avec l'Ecole de Musique du Conflent

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre l'école de musique du Conflent et la commune. Cette école de musique met à la disposition de l'école de Corneilla (pour la 2^{ème} année consécutive), un professeur pour y intervenir à raison de ¾ d'heure tous les 15 jours. A charge pour la commune de participer à hauteur de 50% au salaire de l'enseignant et aux frais de déplacement.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

Délibération n° 54 : Fusion entre la communauté de communes de Vinça Canigou et la communauté de communes du Conflent – projet de périmètre

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de fusion entre Vinça Canigou et le Conflent :

- Périmètre de fusion envisagé
- Projet de statuts
- Nombre et répartition des sièges de conseillers communautaires

VOTES

Nombre de votants : 11

ABSTENTION : à l'unanimité

Délibération n°55 : Convention de partenariat avec le Conseil Général des Pyrénées-Orientales pour le « Pass Patrimoine 66 »

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat pour la promotion du patrimoine culturel par le Conseil Général par la création du « pass patrimoine 66 ». En contrepartie, la commune s'engage à accorder des tarifs préférentiels aux porteurs du pass.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

N° 56 : Convention financière relative au reversement du fonds d'amorçage et de la prestation de service CAF de financement de la réforme portant aménagement des rythmes scolaires avec la

communauté de communes du Conflent

Etant donné la que la réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur dès septembre, et qu'elle prévoit le versement de fonds de l'Etat et de la CAF aux communes disposant d'une école, pour le financement du temps d'accueil périscolaire. Il rappelle que c'est la communauté de communes du Conflent compétente en matière d'accueil périscolaire qui organise et prend à sa charge les 3 heures de périscolaires et qu'en conséquence, il convient de reverser les fonds à cette dernière.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

N° 57 : Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes du Conflent au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Vu les compétences statutaires de la communauté de communes du Conflent, et considérant que la commune de Campoussy, membre de cette dernière, fait partie du périmètre du bassin versant de l'Agly, le Conseil doit se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes du Conflent, en représentation de Campoussy, au bassin versant de l'Agly

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

N° 58 : Avenant à la mise à disposition d'un défibrillateur

Le Conseil Municipal autorise son Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur par le Conseil Général 66, valable jusqu'au 31-12-2015.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

N°59 : Location du logement sis 5 rue de la mairie, au-dessus de l'école, à Mme FERNANDEZ Anna

Vu le départ du locataire au 6 juin, vu la demande, le Conseil Municipal décide de louer cet appartement à compter du 1^{er} octobre 2014 à Mme Fernandez, pour une durée de 6 ans. 1 mois de caution est demandé ainsi qu'une attestation d'assurance pour le logement.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : 10

ABSTENTION : 1

N°60 : Motion de l'assemblée générale de l'ADF sur la réforme territoriale

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le texte de motion sur la réforme territoriale, qui demande le maintien des Conseils Généraux.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : 6

ABSTENTION : 5

N° 61 : Fixation du coût horaire moyen pour travaux en régie communale ou mise à disposition des agents

Monsieur le Maire rappelle que les agents techniques municipaux participent à l'entretien, la réhabilitation et la création de bâtiments, espaces publics et voirie communale. Ils peuvent aussi être amenés à intervenir dans différents domaines, à la demande de collectivités... il propose de fixer le coût horaire moyen de main d'œuvre pour les travaux d'investissement en régie pour 2014 à 22€.

VOTES

Nombre de votants : 11

Votes POUR : à l'unanimité

Questions diverses :

- M. le Maire informe qu'il a vu M. Petit sur une éventuelle vente de sa cave. Il devait en parler à son épouse avant de donner sa réponse.
- M. le Maire présente le devis pour le site Internet de la commune. M. Ruis propose de demander d'autres devis, ce qui va être fait.
- Les cours informatiques animés par Gilles RUIS vont commencer vendredi 12 septembre après-midi.
- L'achat d'une laveuse automatique est envisagé, en effet, l'ancienne récupérée n'était plus en fonction. M. le Maire propose une machine avec batterie (déconseillé pour l'utilisation de la commune) et sans batterie. Le choix est porté « sans batterie », et de plus moins cher.
- Pour ce qui concerne toujours les achats, afin de renouveler certaines vieilles tables et vu le succès des dernières animations, M. le Maire propose d'investir pendant quelques années dans l'achat de 5 à 6 tables ainsi que de chaises (pour l'étalement des dépenses).
- M. Monet Ludovic évoque les problèmes de circulation au carrer d'avall, surtout entre riverains et demande qu'une signalisation plus explicite soit mise en place.
- M. Margail pose le problème du déneigement. M. le Maire va se renseigner pour l'acquisition de matériel de déneigement.

A 23 heures 35, la séance est levée.

